



Agreste - Nord - Pas de Calais

Juillet 2011

Aides PAC 2010 en Nord-Pas de Calais

2010, première année de mise en oeuvre de la réforme issue du bilan de santé de la politique agricole commune

Région très productive, le Nord - Pas de Calais perçoit des soutiens importants de la politique agricole commune pour ses productions végétales, sous forme principalement des droits à paiement unique (DPU). Ce mode de soutien est renforcé par l'élargissement des productions percevant des DPU. La réorientation des aides en faveur de l'élevage issue du bilan de santé de la PAC de 2008 a pour effet une diminution de 6% des aides du 1er pilier entre 2009 et 2010.

La politique agricole commune (PAC), en processus continu de révision depuis 1992 (cf encadré), a fait l'objet d'une nouvelle réforme le 20 novembre 2008, dans le cadre d'un bilan de santé de la PAC. Celle-ci est un pas de plus dans la direction suivie depuis le début des années 1990 et peut ainsi être résumée :

- une diminution progressive du soutien direct par les prix ;
- une compensation des pertes induites de revenu par des aides directes de plus en plus déconnectées des productions (pro-

cessus dit de **découplage** des aides directes du premier pilier) ;

- l'octroi de ces aides directes du premier pilier conditionné au respect de directives et de règlements, ainsi qu'au maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales (processus dit de la **conditionnalité**) ;
- la montée en puissance parallèle des aides environnementales (notamment sous la forme de mesures agrienvironnementales ou MAE). Ces aides du deuxième pilier

sont financées par un transfert de ressources en provenance du premier pilier selon une logique de vases communicants (processus dit de la **modulation**).

Les décisions communautaires adoptées le 20 novembre 2008 sont le fruit d'un compromis politique qui laisse aux Etats membres des marges de manœuvre importantes en termes de mise en oeuvre nationale.

Aides versées au titre du 1er pilier (en milliers d'euros)	2009			2010		
	Nord	Pas de Calais	Région	Nord	Pas de Calais	Région
Total droits à paiement unique (DPU)	98 875	140 375	239 250	114 035	158 271	272 306
Total aides couplées	26 507	35 380	61 887	6 788	7 929	14 717
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	6 528	6 133	12 661	5 036	4 799	9 835
aides aux surfaces *	17 790	25 821	4 361	266	503	769
prime abattage et prime brebis	2 189	3 426	5 615			
nouvelles aides (art. 68) **				1 486	2 627	4 113
détail 2009 sur montant suppl. dû au titre de la franchise sur 5000 €	1 818	2028	3 846			
Total aides 1er pilier	127 200	177 783	304 983	120 823	166 199	287 023

* en 2010, reste l'aide aux protéagineux.

** dont aide supplémentaire aux protéagineux, diversité des assolements, aide aux légumineuses fourragères.

Source : ASP - Traitement : SSP - Agreste

Agreste Nord - Pas de Calais

Evolutions de la politique agricole commune depuis 1992

Réforme de la PAC en 1992 :

- réduction du soutien des prix notamment en grandes cultures et instauration d'aides directes compensatoires (premier pilier).
- politique de développement rural et mesures agro environnementales (deuxième pilier).

Accords de Luxembourg en 2003 mis en œuvre en 2006 :

- découplage de la production d'une grande partie des aides du premier pilier (Droits à Paiement Unique -DPU)
- mise en place de la conditionnalité des aides (critères environnementaux en particulier)
- modulation
- renforcement du développement rural
- maintien des organisations communes de marché

Dans un cadre budgétaire garanti jusqu'en 2013.

2008 : bilan de santé de la PAC et compromis européen.

Il manque, pour 2010, les montants payés au titre de l'assurance récolte, non disponibles à la date de parution du présent article. De même, les résultats comptables de l'année 2010 par spécialisation ne seront disponibles que fin 2011, par le réseau d'information comptable agricole. Ils permettront d'affiner l'impact des mesures de la réforme selon les orientations des exploitations.

Ainsi, suite au bilan de santé de la politique agricole commune, le règlement européen 73/2009 conduit à une nouvelle redistribution des aides aux exploitations agricoles. Sa mise en œuvre a débuté en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2013, année de réforme de la politique agricole commune.

Principales évolutions liées au bilan de santé de la PAC

- L'article 63 du règlement renforce le régime des paiements uniques par le découplage accru des aides couplées existantes et la création de nouveaux paiements uniques : les DPU herbe, DPU maïs et DPU légumes de plein champ et pommes de terre de conservation.
- L'article 68 permet la création de nouveaux soutiens couplés vers des productions ciblées (ovins, caprins, lait en zone de montagne, agriculture biologique, blé dur en zone traditionnelle). Ces nouvelles aides s'appuient sur des réalisations annuelles et non sur un historique.
- Un prélèvement de 5% s'applique à toutes les aides du 1er pilier. Il sert à financer l'article 68 à l'origine des nouvelles aides couplées ainsi que la création de dispositifs assuranciers (assurance récolte, fonds sanitaire...).
- La modulation de 8% en 2010, 9% en 2011 et 10% en 2012 s'ap-

plique sur la totalité des aides. Elle sert à financer les aides du second pilier (aides au développement rural).

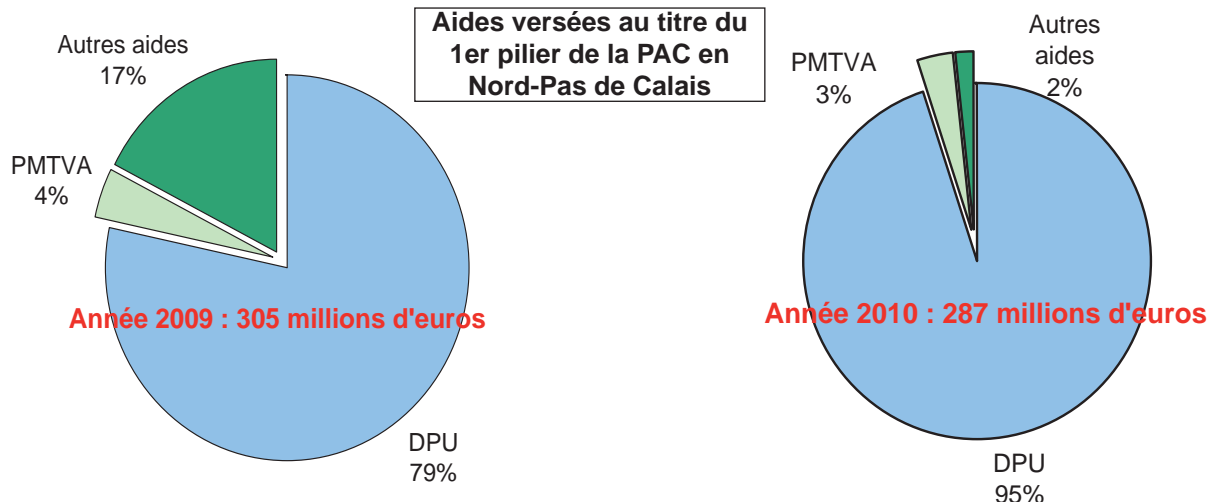
Impacts pour la région Nord Pas de Calais

Conséquences au niveau départemental et régional

La région Nord-Pas de Calais, très productive et traditionnellement de polyculture – élevage, est du fait même de son type d'agriculture contributrice aux crédits mobilisés dans le cadre de la réorientation des aides du premier pilier. La réforme accroît en effet le soutien aux exploitations spécialisées en ovins et autres herbivores (très peu présentes en région), au détriment des exploitations de grandes cultures et de polycultures.

Les aides versées en région au titre du 1er pilier ont ainsi diminué de 6 % entre 2009 et 2010 : 287 millions d'euros ont été versés en 2010, contre près de 305 millions en 2009. La part des aides couplées à la production tombe à 5 % en 2010 contre 20 % en 2009 (au niveau national, on passe de 28 % en 2009 à 13 % en 2010).

Les nouveaux DPU Herbe permettent le soutien au maintien des prairies très productives du Nord Pas de Calais. La Région produisant 34% de



Source : ASP - Traitement : SSP - Agreste

la production nationale de pomme de terre de conservation et une part importante des légumes de plein champ, bénéficie largement de la création de nouveaux DPU pour ces productions. D'où l'augmentation de 14% de DPU entre 2009 et 2010.

La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) représente, dans la région, 1/5e des aides couplées en 2009. En 2010, une partie de la PMTVA reste couplée (75% de la part européenne et la totalité de la part nationale) ; le montant versé baisse ainsi de 22 % en un an mais représente un total de près de 10 millions d'euros.

Une partie des nouvelles aides couplées issues de l'article 68 (aide pour les veaux sous la mère, aide pour la production laitière de montagne) ne concerne pas la région. Par contre, la nouvelle aide couplée aux ovins et caprins s'élève à 611 000 €. Celle concernant l'agriculture biologique représente 89 000 €. Les autres nouvelles aides couplées (protéagineux, diversité des assolements, légumineuses) atteignent un montant de 3,4 millions d'euros.

Au total, le montant des nouvelles aides couplées en 2010 représente au

niveau régional 4,1 millions d'euros.

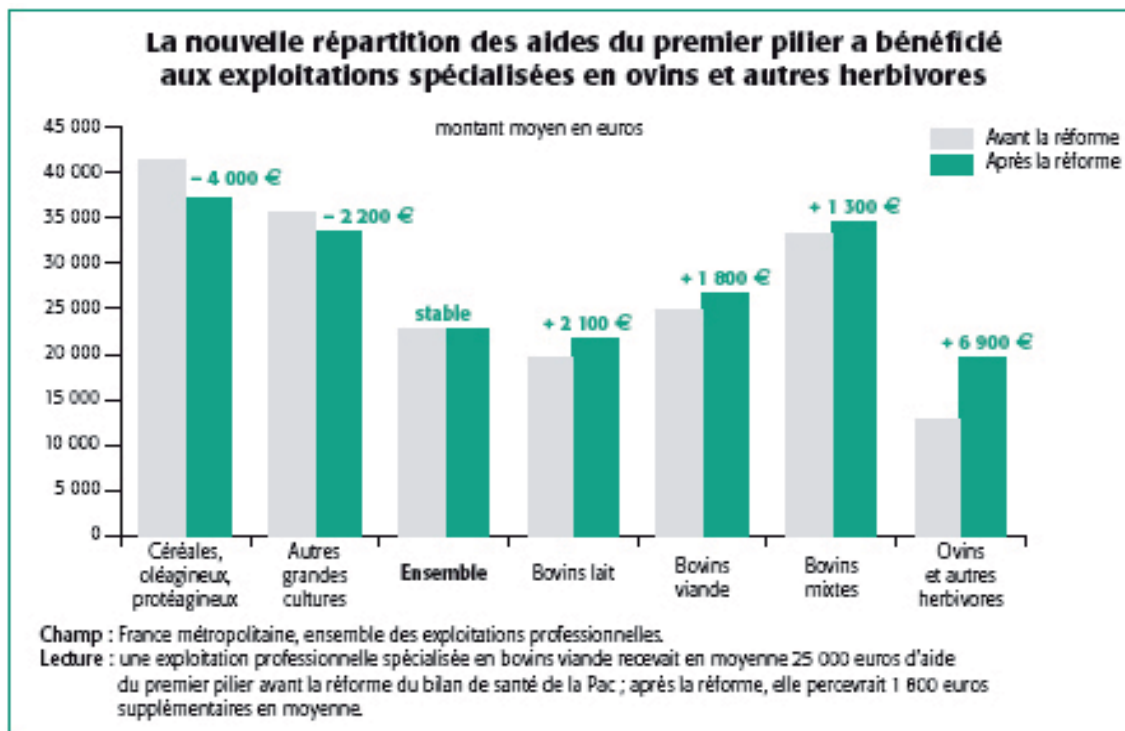
Variations selon le type d'exploitation

L'impact du bilan de santé de la PAC sur les exploitations de la région s'avère contrasté. De neutre à positif pour les exploitations laitières situées en zone herbagère, il peut avoir un impact négatif relativement important en système de polyculture.

Néanmoins, ces différences de variation sont à relativiser car les exploitations de grande culture restent parmi les plus aidées et, à l'inverse, le niveau de revenu des éleveurs est toujours parmi les plus bas.

Evolution 2010/2009 des aides du 1er pilier (en %)	Nord	Pas de Calais	Région
DPU	+ 15 %	+ 13%	+ 14%
Aides couplées	- 74%	- 78%	- 76%
Total aides du 1er pilier	- 5 %	- 7%	- 6%

Source : ASP - Traitement : SSP - Agreste



Sources : SSP - Agreste - ASP, traitement SSP-BSPCA

Agreste - Aides PAC 2010 en Nord - Pas de Calais

Agreste : la statistique agricole



MAAPRAT

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord - Pas de Calais
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Cité administrative - BP 505 - 59022 Lille cedex
Tél : 03 62 28 41 00 - Fax : 03 62 28 41 01
www.draf.nord-pas-de-de-calais.agriculture.gouv.fr
www.agreste.gouv.fr
Courriel : srise.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Sophie BOUYER
Rédaction : Sabine ABGRALL
Composition : François LETOUBLON
Impression : SRISE Nord - Pas de Calais
Photos : Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1760-6705

© AGRESTE 2011